

**Procès-verbal de la Séance du 5 novembre 2020**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux**

L'an deux mil vingt, le 5 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 2 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

**Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,  
Frédéric ARNOUX, Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ,  
Emmanuel FAVRE-COLLET, Valérienne GAIDET, Brigitte VIALETTE

**Étaient absents**

Serge ARTHAUD-BERTHET,

**Avaient donné pouvoir**

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Don à l'association AMF pour sinistrés de la Roya - cadeau de Noël 2020**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Dans le cadre des cadeaux de Noël proposés chaque année aux personnes âgées de 75 ans et plus, il a été proposé cette année un choix parmi les propositions suivantes :

- Un colis gastronomique
- Un abonnement à une revue
- Faire don du montant correspondant à ce cadeau à une association caritative

Après réception de tous les choix effectués par les personnes concernées, le montant récolté pour AMF pour sinistrés de la Roya est de **120 € (4 personnes x 30 €)**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal décide que la somme de 120 € sera mandatée sur le compte de AMF pour sinistrés de la Roya depuis le budget communal 2021.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°2**

### **OBJET : Désignation d'un représentant à Grési 21**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Emmanuel FAVRE-COLLET, conseiller municipal, comme représentant titulaire au sein de GRESI 21
- De désigner Franck REBUFFET-GIRAUD, maire comme représentant suppléant au sein de GRESI 21

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°3**

### **OBJET : Refacturation des masques aux communes par Le Grésivaudan**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire expose qu'une commande groupée (communauté de communes du Grésivaudan et communes membres qui le souhaitent) de masques lavables a été passée le 24 avril 2020 au prix unitaire de 2,20 € HT.

Compte tenu de la situation d'urgence liée à la pandémie Covid-19, aucune convention de groupement de commande n'a été signée préalablement avec les communes concernées, et la totalité de la facture a été mandatée par l'intercommunalité.

Il convient de régulariser la situation afin que la Communauté de Communes le Grésivaudan puisse refacturer à chaque commune la part lui revenant, soit 1,82 € TTC par masque, déduction faite de l'aide de 0,50 € TTC par masque versée par l'Etat et perçue par Le Grésivaudan.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'accepter cette refacturation et de l'autoriser à procéder au mandatement du coût net à charge de la commune de St Jean le Vieux, à savoir la somme de 546 € pour 300 masques commandés.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité adopte cette délibération.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°4**

### **OBJET : Recensement 2021 - Rémunération de l'agent recenseur**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Le recensement de la commune de St Jean le Vieux aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Un coordonnateur communal et un agent recenseur seront nommés par arrêté municipal.

Sachant que :

- le recensement porte sur environ 315 bulletins individuels (habitants) et 115 logements
- une subvention de l'Etat d'un montant de 519 € sera versée à la commune à l'issue du recensement

Il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur proposition suivante :

Part fixe	700 €
Prime objectifs	100 €
1/2 journée de formation	40 €
Indemnités kilométriques	100 €

Une indemnité exceptionnelle de 100 € sera versée au coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de fixer la rémunération selon les propositions ci-dessus.

POUR 10                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

#### **Délibération n°5**

#### **OBJET : Convention de mandat pour la distribution de Pass Numériques aux habitants**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes Le Grésivaudan a lancé le dispositif Réussite Numérique en 2018 pour lutter contre la fracture numérique et garantir l'accès aux droits des habitants dans le contexte de dématérialisation des services publics.

La communauté de communes a répondu en 2019 à un appel à projets de l'Etat pour mettre en œuvre le système des Pass Numériques. Ce dernier a vocation à soutenir le développement d'ateliers d'apprentissage et à permettre aux publics fragiles d'accéder à une formation de qualité, dans le but d'autonomiser une partie de la population concernée par la fracture numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Les Pass Numériques permettent à un bénéficiaire de payer totalement ou en partie des formations aux usagers numériques dans des structures préalablement labélisées.

Les Pass Numériques commandés par la communauté de communes sont réunis en chèquiers de 10 Pass d'une valeur de 10 €.

Les Pass Numériques seront remis aux communes qui souhaitent s'inscrire dans ce projet. Elles représenteront le relais de proximité pour les distribuer aux habitants dans le besoin.

Le conseil communautaire du 21 septembre 2020 a délibéré sur les modalités de répartition des chèquiers (soit 1 chèquier pour la commune de St Jean Le Vieux) qui seront valables jusqu'au 31 janvier 2022.

Le partenariat entre la communauté de communes et les communes pour le déploiement des Pass Numériques sera encadré par une convention.

Après lecture de ladite convention de mandat de distribution des Pass Numériques aux habitants et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. accepte de bénéficier d'un chèquier Pass Numériques que la communauté de communes lui a réservé
2. autorise Monsieur le maire à signer ladite convention de mandat de distribution des Pass Numériques aux habitants avec la communauté de communes Le Grésivaudan

POUR 10                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

#### **Délibération n°6**

#### **OBJET : Renouvellement du contrat de prestations globales de fourrière animale**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la gestion de ces animaux par le maire est une obligation légale.

La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales (article L. 214-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Une gestion en régie directe n'étant pas possible au niveau de la commune de St Jean le Vieux, il convient de prévoir une délégation de ce service public auprès de la société SCAPA dont la fourrière animale est basée sur la commune du Versoud.

Après lecture du contrat de prestations de service, et sachant que le **Cout annuel du 01/01/2021 au 31/12/2021** est de **566,55 € TTC**, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à signer ledit contrat de prestations de service de fourrière animale.

POUR 10                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

### **Délibération n°7**

#### **OBJET : Projet Cœur de village - Subvention Région - Appel à Projet Bois Energie**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'aménagement et de restructuration "Cœur de village" a pour vocation de dynamiser le centre du village en réhabilitant et agrandissant l'équipement communal actuel qui abrite la salle des fêtes et un logement communal. Le futur bâtiment abritera la mairie, la salle des fêtes et un café associatif.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet Bois Energie porté par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place d'une chaudière à granulés bois dans le cadre du projet cœur de village, selon le plan de financement suivant :

#### **Dépenses solution "Biomasse"**

Total investissement des dépenses éligibles :            56 100 € HT  
Cout total de l'opération Cœur de village :            1 153 384 €

#### **Recettes**

Région AAP Bois Energie	17 920 €	(2%)
Région (autre que AAP bois Energie)	30 000 €	(3%)
Département Isère	168 394 €	(15%)
Etat - DSIL	200 000 €	(17%)
Autres fonds (AAP rénovation thermique)	57 070 €	(5%)
Autofinancement	250 000 €	(22%)
Emprunt	430 000 €	(37%)
<b>Montant Total</b>	<b>1 153 384,00 €</b>	

**Sachant que la dépense éligible retenue est plafonnée à 48 000 € HT (1500 €/kw), le montant maximum de la subvention régionale est de 17 920 €**

Aussi, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal :

- 1- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier de demande de subvention au titre l'appel à projet Bois Energie pour un montant sollicité de **17 920 €**.
- 2- prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 10                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

## II- Informations et Questions diverses

### **Information n°1**

#### **Objet : Divers devis demandés**

- Défibrillateur : devis approuvé  
La commune va acquérir un défibrillateur qui sera installé sur le mur extérieur de la Mairie  
Cout TTC : 2303 €  
1823 € (défibrillateur + coffret extérieur + installation et formation) + 480 € (installation électrique extérieure à réaliser par la Mairie)
- Plan de la commune : en cours  
2 devis pour réalisation de plans de poche et panneau grand format ; en cours de décision
- Reliure et restauration de registres anciens : en cours  
3 entreprises contactées ; 1 seul devis reçu ce jour vendredi 6 Novembre

Les couts estimés de ces 3 prestations sont inscrits au budget de la commune.

### **Information n°2**

#### **Objet : Convention avec le département Jeunesse de la Communauté de Communes le Grésivaudan**

La Mairie a été sollicitée par Cyrielle SAVELLA (Coordinatrice jeunesse à la Direction de l'action sociale et culturelle) pour la possibilité de mise a disposition d'une salle pour le centre de loisirs Ados (11-17 ans). En effet les salles de Revel ne sont plus disponibles car utilisées par la petite enfance et les salles de St Mury ou de la Combe ne permettent pas l'accès à Internet.

La Mairie propose donc la salle des associations que Mme Savella a pu visiter récemment. Il convient donc de passer une convention avec la ComCom (modèle fourni par Revel).

Note : il s'agit d'accueillir une dizaine de jeunes (prioritairement aux jeunes de 11 à 17 ans résidant sur le balcon de Belledonne (de Revel à Sainte-Agnès) deux semaines pour les vacances de février, pour les vacances d'avril également puis 3 semaines en juillet et la dernière semaine d'aout. Les jeunes sont encadrés par des animateurs BAFA.

### **Information n°3**

#### **Objet : Petit Journal**

Nous avons commencé à travailler sur le contenu du prochain Journal à paraître en Janvier 2021. Des infos complémentaires seront partagées par mail avec les conseillers.

### **Information n°4**

#### **Objet : Prochains conseils municipaux**

Jeudi 17 décembre 2020

Jeudi 14 Janvier 2021

Jeudi 25 février 2021

Jeudi 25 mars 2021 - Vote du Budget

Jeudi 20 Mai 2021

Jeudi 17 ou 24 juin 2021

Jeudi 22 juillet 2021 ?

Jeudi 16 ou 23 septembre 2021

Jeudi 4 novembre 2021

Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 5 novembre 2020  
Brigitte VIALETTE  
Secrétaire de Séance

*Brigitte*

